

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 MARS 2006

Délibération n°2006-07

Date de convocation: 6 mars 2006
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 13
Suppléants : 11
Absents non remplacés : 10
Votants : 23

L'an deux mil six, le treize mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Monteux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

C. BOUILLLOT - J. BUIS - L. MAIGRE
L. BISCARRAT - A. MILON
L. STANZIONE - P. VACCHIANI - C. GROS - P. MARGAILLAN - G. CHAMPEL
G. VERNET - H. FORIEL DESTAZET
C. DEPOISIER

SUPPLEANTS

JP. BRUN - C. BERARD - J. CASALIS - J. PLATTO - A. LAUGIER - M. BERTLOT -
G. BANACHE
F. BLANCO - R. ROUX
B. LEMOSSE
R. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACÉ(S) :

A. MANSOUR - P. MELY - G. BEL - Y. DUPONT - M. JOUBERT
A. TORT - JP. BOISSON - M. FOURMENT
G. MOUREAU
C. STACHETTI

Secrétaire de séance : Christian GROS



OBJET : Vote du compte administratif pour l'exercice 2005

Rapporteur : M. Christian GROS

Le Rapporteur expose :

Le compte administratif présenté sous la même forme que le budget a pour but de retracer son exécution. Il compare donc les prévisions de dépenses et de recettes avec leurs réalisations effectives. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité est amené à délibérer sur ce document.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-14 du CGCT il convient que le Comité procède à l'élection de son Président, Monsieur le Président pouvant assister à la discussion mais devant se retirer au moment du vote.

La Balance Générale du Compte Administratif pour l'exercice 2005 se présente comme décrite dans le tableau synthétique ci-annexé.

Pour l'exercice 2005, la balance générale qui décrit les opérations du Budget Principal fait donc apparaître un résultat net de 58 256,53 €.

Le rapprochement des écritures du compte administratif avec le compte de gestion du Trésorier Principal des Finances du Syndicat permet de constater la concordance des résultats.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Christian GROS,

Après en avoir délibéré,

VU la loi du 2 mars 1982, art.9,

VU l'article L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 6 février 1992, Article 48.1,

VU le Budget 2005 et les Décisions Modificatives,

- o **ADPOTE** le Compte Administratif pour l'exercice 2005 tel qu'annexé à la présente délibération,
- o **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2005 sont définitivement closes.

Vote du Conseil : POUR : 23
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 12/04/05

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon



COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2006
ANNEXE A LA DELIBERATION 2006-07

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2005

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	232 961,46 €	189 529,44 €
Recettes	232 961,46 €	226 432,91 €
Résultat de l'exécution		36 903,47 €
Excédent de fonctionnement reporté 2004		15 000 €
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		51 903,47 €

Les résultats de la section d'investissement sont les suivants :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	196 915,32	156 356,48 €
Recettes	196 915,32	171 624,86 €
Résultat de l'exécution		15 268,38 €
Déficit d'investissement reporté 2004		- 8 915,32 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 353,06 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Excédent global net pour l'exercice 2005 : 58 256,53 €
